



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE COMMUNALE

*Attention : Votre demande fera l'objet d'une étude. La réponse sera effectuée par le service référent en fonction des disponibilités de salles. Elle doit être adressée par écrit à l'aide de cette fiche 3 mois avant l'évènement. L'utilisateur s'engage par la demande à respecter les règlements en cours.*

*Merci de joindre tout document utile ainsi qu'un courrier à l'attention de Madame le Maire, Catherine VENTURINO-GABELLE. Toute fiche incomplète ne sera pas prise en compte. Toute demande de salle n'équivaut pas à un accord systématique.*

### Vous êtes\* :

- Une association Barjolaise     Une association hors Barjols     Résidant sur Barjols  
 Non Résidant sur Barjols     Autre : .....

### Personne responsable\* :

Nom, Prénom du demandeur\* : .....  
Adresse\* : .....  
Tél.\* : .....  
Courriel\* : .....

### Evènement\* :

Intitulé exact\* : .....  
Type d'évènement\* :  Soirée dansante     Spectacle     Réunion/Assemblée générale<sup>1</sup>  
 Conférence     Anniversaire     Mariage     Autre : .....  
*1 Les Assemblées Générales pourront se faire dans la salle du Castellás du lundi au jeudi à partir de 18h00 et le vendredi à partir de 19h00.*  
Contenu de l'évènement\* : .....

Date(s) souhaitée(s)\* : .....  
Horaire précis de l'évènement (début/fin)\* : .....  
Nombre de personnes attendues : .....

### Salle souhaitée\* :

- Salle des fêtes (365 personnes debout)     Salle du Centre Elias rez-de-chaussée (90 personnes debout)  
 Salle du Castellás<sup>1</sup> (115 personnes debout)

*1 Les Assemblées Générales pourront se faire dans la salle du Castellás du lundi au jeudi à partir de 18h00 et le vendredi à partir de 19h00.*

### Formulaire de demande de réservation de salle – Mairie de Barjols

Les données collectées sont traitées par la Mairie de Barjols et ne sont utilisées et conservées que dans le cadre « de demande de réservation de salle communale ». Au regard de la législation applicable en matière de protection des données (RGPD), vous bénéficiez de plusieurs droits sur vos données à caractère personnel (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition et limitation). Vous pouvez exercer ces droits selon la modalité suivante :

- En consultant le lien suivant : <https://agencerqpd.fragmos.app/fr/org/commune-de-barjols/public/right-requests>

Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données de la mairie de Barjols à l'adresse suivante : [dpo-mairiedebarjols@agencerqpd.eu](mailto:dpo-mairiedebarjols@agencerqpd.eu)  
Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).



### **Documents à fournir :**

- Attestation de responsabilité civile
- Chèques de cautions (un chèque de 250 euros pour dégradations et un autre de 150 euros pour le ménage non effectué)
- Règlement du montant de la location (mariage, anniversaire, manifestation payante,...)

### **Engagements :**

- Restitution de la clef de la salle lors de l'état des lieux sortant
- Ne pas faire de double de clef

Fait à : .....

Le : .....

Signature du demandeur,  
suivie de la mention « Lu et approuvé » :

Signature de Madame le Maire  
Catherine VENTURINO-GABELLE :

\*Champs obligatoires

### **Formulaire de demande de réservation de salle – Mairie de Barjols**

*Les données collectées sont traitées par la Mairie de Barjols et ne sont utilisées et conservées que dans le cadre « de demande de réservation de salle communale ».*  
*Au regard de la législation applicable en matière de protection des données (RGPD), vous bénéficiez de plusieurs droits sur vos données à caractère personnel (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition et limitation). Vous pouvez exercer ces droits selon la modalité suivante :*

- En consultant le lien suivant : <https://agencergpd.fragmos.app/fr/org/commune-de-barjols/public/right-requests>

*Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données de la mairie de Barjols à l'adresse suivante : [dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu](mailto:dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu)*  
*Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).*